

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1886.

PRÉSIDENCE DE M. HÉGER.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

Dépouillement du scrutin. — MM. le D^r H. Clerx, H. Le Bon et L. Paris sont proclamés membres effectifs à l'unanimité des suffrages.

Correspondance. — Le Bureau a reçu une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, annonçant l'octroi d'un subside de deux mille francs.

M. T. Zanardelli remercie la Société de sa nomination de membre effectif.

Ouvrages présentés. — *Notice archéologique et historique relative à Thy-le-Baudhuin, Castillon, Vodelée et Jamiole*, par MM. Cels et De Pauw, membres effectifs.

Découverte d'antiquités gallo-romaines faite à Casteau en 1784, par M. Cumont, membre effectif.

Précis d'anthropologie, par A. Hovelacque, membre correspondant, et G. Hervé.

Technischen Mittheilungen. Ueber einen Apparat zur Bestimmung der bilateralen Asymetrie des Schädels, von Prof. Aurel de Török, membre correspondant.

Ueber Schädeltypen aus der heutigen Bevölkerung von Buda-Pest, par le même.

Ueber den Trochanter tertius und die Fossa hypotrochanterica (Houzé) in ihrer sexuellen Bedeutung, par le même.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts 1886, fasc. 11.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Congrès d'archéologie de Namur en 1886. — M. V. JACQUES, secrétaire. — Messieurs, nous venons de recevoir du Bureau du Congrès d'archéologie et d'histoire tenu à Namur, au mois d'août dernier, la liste des vœux qui ont été soumis aux discussions pendant cette session. Suivant le désir exprimé dans la dernière séance du Congrès, ces vœux ont été classés en trois catégories :

I. Les vœux adressés aux Sociétés : celles-ci sont priées de réaliser ceux de ces vœux qui ont été adoptés par l'assemblée générale, et d'étudier ceux qui ont été renvoyés au prochain Congrès.

II. Les vœux adressés au Gouvernement : la commission de la Société archéologique de Namur se chargera de lui en demander la réalisation.

III. Les desiderata.

De plus, le Bureau du Congrès annonce l'envoi d'une formule pour le résumé annuel des travaux de chaque Société adhérente destiné au compte rendu.

Parmi les vœux qui figurent dans la liste, plusieurs intéressent la Société d'anthropologie. J'ai déjà eu l'occasion de vous en signaler quelques-uns dans mon rapport sur les travaux du Congrès. D'autres, qui ont été présentés par les deuxième et troisième sections, pourraient également être un objet d'études pour quelques-uns de nos membres ; je vais donc vous donner lecture de tous ceux qui me paraissent devoir rentrer dans le cadre de nos travaux.

Vœu n° 4. — *Étude des signes conventionnels à adopter entre les Sociétés pour la formation d'une carte protohistorique et préhistorique de la Belgique.* — Cette étude est également à l'ordre du jour en France, et la Société archéologique de Namur a promis pour le prochain Congrès un rapport sur la question.

Vœu n° 5. — *Réunion de tous les éléments fournis jusqu'à ce jour par l'archéologie préhistorique, pour fonder, si c'est possible, sur des bases solides et sérieuses, l'ethnographie primitive de la Belgique, ou du moins, si le problème n'est pas arrivé à ce point de maturité, pose d'un jalon pour des recherches ultérieures plus précises.* — La question déjà soulevée au Congrès d'Anvers par M. Van den Gheyn restera au programme du Congrès de Bruges.

Vœu n° 6. — *Étude approfondie des roches employées par l'homme préhistorique pour la fabrication de ses instruments ; gisements, analyses microscopique et macroscopique des matières premières, altéra-*

tions qu'elles peuvent subir. — Ce vœu, émis au Congrès de Namur par notre collègue M. de Munck, a, comme vous le savez, déjà fait l'objet de notre examen et a été renvoyé à la section d'études préhistoriques.

Vœu n° 7. — *Rédaction de glossaires raisonnés de noms de lieux à recueillir d'une manière systématique et complète.* — Ce glossaire toponymique comprendrait toutes les dénominations locales, et serait rédigé suivant un spécimen qui sera imprimé dans le compte rendu du Congrès de Namur.

Vœu n° 8. — *Présentation, par chacune des Sociétés adhérentes, d'un résumé succinct de ses travaux pendant l'année écoulée, et détermination du mode à suivre pour leur donner la publicité ainsi qu'aux autres travaux présentés au Congrès.* — Cette question de publications des travaux des Congrès par les Sociétés organisatrices est très importante et n'a pas encore reçu de solution définitive. C'est pourquoi elle a été renvoyée à l'examen des Sociétés adhérentes.

Vœu n° 9. — *Publication, par chaque Société, à côté de ses annales annuelles, d'une petite feuille bi-mensuelle, destinée spécialement à recueillir les légendes et les proverbes avec l'expression phonétique.* — Ce vœu de même que le vœu n° 7 concerne spécialement la nouvelle section du folk-lore. Nous ne pensons cependant pas que le vœu n° 9, dans la forme où il est présenté, puisse recevoir de solution pratique.

Enfin, j'ai à signaler parmi les vœux adressés au Gouvernement :

Vœu n° 10. — *Nomination par le Gouvernement d'une commission spéciale chargée d'une surveillance sévère sur les travaux publics entrepris par l'État et sur les fouilles, au point de vue de la conservation des objets d'art et d'archéologie.* — Je vous ai dit dans mon rapport sur le Congrès de Namur combien cette demande était justifiée. Je crains malheureusement que le Gouvernement n'y donne aucune suite, sous prétexte que la Commission royale des monuments suffit à la tâche.

Vœu n° 17. — *Demande au Gouvernement d'étudier une loi s'inspirant de la législation française sur le classement des monuments archéologiques et historiques appartenant à des particuliers.* — D'après cette loi, paraît-il, les particuliers ne sont considérés que comme dépositaires de ces monuments, et l'État peut toujours en décréter l'expropriation si les particuliers se montrent incapables de les conserver.

Tels sont, Messieurs, les vœux admis au Congrès de Namur. J'espère qu'il se trouvera de nos collègues qui s'y intéresseront et qui tenteront la réalisation de l'un ou de l'autre d'entre eux.

COMMUNICATION DE M. ZANARDELLI.
PROJET DE CLASSIFICATION DES PATOIS WALLONS
D'APRÈS LEUR PHONÉTIQUE.

Parmi les personnes qui s'intéressent à l'étude des patois, il en est qui les considèrent comme des types inférieurs et dégénérés, condamnés à disparaître à bref délai; d'autres, au contraire, les regardent comme des organismes bien constitués, viables et perfectibles, d'où se dégageront de nouvelles langues et où quelques-unes des anciennes, tombées en décrépitude, iront puiser les principes de leur régénération. Quel que soit le point de vue auquel on se place pour juger du rôle et de l'importance des patois dans l'histoire naturelle et philosophique de la parole, je pense que chacun admettra l'utilité d'un travail sur le patois wallon, tel qu'il est énoncé dans le titre de ma communication.

De deux chose l'une : ou nous nous trouvons en présence d'un moribond et nous devons dans ce cas nous hâter de faire son portrait aussi fidèle que possible, afin qu'il puisse servir en même temps de souvenir national, de document historique et de preuve posthume pour les démonstrations ultérieures de la paléontologie linguistique; ou bien nous avons devant nous un être on ne peut plus vivant, et nous devons alors le peindre et déterminer son aspect actuel pour pouvoir nous rappeler plus tard à nous-mêmes, lorsqu'il en sera besoin, les différentes phases de son évolution.

Le seul fait de l'existence de cette entité philologique qui est le wallon, abstraction faite des limites dans lesquelles il se meut et des altérations qu'il a pu subir à une époque relativement récente, justifie assez à mes yeux, et peut-être aussi aux vôtres, le projet dont je vais vous entretenir; car tout ce qui est l'expression physique de la pensée, sous ses formes les plus raffinées ou les plus grossières, doit, à mon avis, attirer notre attention, exciter notre esprit de recherche, afin de mieux comprendre et d'éclaircir ensuite les obscurités de l'expression psychique. Mais pour me pénétrer entièrement de cette vérité et dissiper la dernière ombre du doute à cet égard, avant de me présenter devant vous j'ai encore réfléchi à une chose que je m'étais dite plusieurs fois : si la dialectologie

est déjà une noble branche d'études, quand on la considère seulement comme un système de connaissances ayant pour objet les manifestations les plus naturelles et les plus simples du langage, elle a d'autant plus droit au titre de science utile et importante qu'elle est, par rapport à la linguistique, ce que l'histoire naturelle des êtres placés le plus près de l'homme est à la zoologie.

Il y a probablement des personnes qui trouveront, même après ces quelques réflexions ou d'autres semblables, que le moment est mal choisi pour une classification philologique des patois. Elles diront à l'appui de leur opinion que les langages en général tendent de plus en plus à l'unification ; poussées par un besoin de perfection toujours croissant, certaines langues littéraires poursuivent leur marche envahissante vers les régions les plus incultes et les plus écartées, et, en moins de cinquante ans, lorsque le sifflet de la vapeur aura triomphalement retenti partout, on ne parlera plus de patois dans aucune des 1,000 à 1,500 communes de la Belgique où on le parle encore aujourd'hui.

A cela je me permets de répondre que cette unification n'est pas si proche qu'on le prétend, que si elle était désirable à tout prix et par n'importe quel moyen, elle ne serait guère possible qu'à la suite d'une longue et laborieuse préparation. Celle-ci suppose, d'autre part, une instruction préalable sur la nature de l'instrument auquel est dû cette musique qui s'appelle le langage et la connaissance des différents jeux dont il est susceptible. Tout porte à croire que ce n'est qu'en tenant compte des tendances particulières des idiomes rustiques parlés chez les différentes populations villageoises, que ce n'est qu'en étudiant les causes qui les produisent et les enracinent au sol pendant des siècles, qu'on arrivera à rapprocher le moment d'une transformation ou d'une fusion générale dans le sens qui vient d'être indiqué, transformation qui aura pour résultat l'empire plus ou moins absolu et plus ou moins exclusif d'une langue sur une vaste étendue de pays.

Le dernier des patois mérite donc qu'on s'occupe de lui, par amour aussi de cette langue unique par laquelle on voudrait le remplacer, surtout s'il est sur le point de disparaître à tout jamais, car avant de s'en aller il doit nous fournir l'un des anneaux qui serviront à reconstituer et à renouer la chaîne historique des idiomes, trop souvent interrompue par la négligence et l'ignorance de nos prédécesseurs, et qui a pourtant une importance aussi grande que la chaîne historique des êtres.

Mais le patois wallon que l'on pourrait à plus d'un titre nommer

la langue wallonne, n'est pas le dernier des patois, et il nous offre par ses caractères complexes toute une série d'anneaux.

Parmi les différents patois qui se rattachent à la langue d'oïl, le wallon, sentinelle avancée de la latinité au nord de l'Europe, est certes l'un des plus intéressants à étudier par la position géographique qu'il occupe, par les problèmes ethnographiques qu'il soulève partout où il se montre, par ses contacts sans transitions avec le *hoch deutsch*, le *platt deutsch* et le *nieder deutsch*, par ses affinités avec le rouchis, le vermandois, le lillois, le cambresien, l'artésien et avec d'autres patois congénères; mais surtout par ses variétés tranchées, quoique tout extérieures, d'une localité à l'autre, variétés qui sont moins dues au degré et à la qualité de germanisation à laquelle il a été soumis, qu'à la nature de ses éléments vocaliques, de ses articulations fortement accusées et de ses intonations. On n'a qu'à jeter un regard sur la riche moisson des mots qui s'amoncellent partout sous l'influence des plus étranges transformations, pour juger de quel poids peut être pour la science ce genre tout spécial d'investigations.

Le fonctionnement des mots et les ressorts du mécanisme grammatical, qui est à peu près le même dans toute la Wallonie; l'extrême régularité de son système phraséologique se moulant sur celui du français et principalement du français des époques les plus reculées, le vocabulaire, qui admet pour la grande majorité des racines une communauté d'origine, tout cela joint à la presque conformité des tournures littéraires montre jusqu'à l'évidence que le caractère des différences n'est ni exclusif ni fondamental.

A part les idiotismes inimitables, l'antéposition des adjectifs et d'autres légères anomalies de construction, ces différences consistent principalement dans l'endurcissement protéiforme et parfois progressif des consonnes gutturales, dentales et labiales, surtout lorsqu'elles entrent dans les syllabes finales : exemples : *cati* et *gati* (chatouiller); *chapai*, *k'vau*, *g'vau* (cheval); *daubiner* et *taupiner* (dauber, rosser); *cremiche*, *cremige* (balafre); *couchi*, *couki* (coucher); *chamar*, *jamar* (habit orné); *borbou*, *porbou* (fondrière); *chevè*, *chefia* (cheveu); dans l'atténuation irrégulière des consonnes dites liquides toutes les fois qu'elles ne sont pas supprimées : *bouname*, *boulome* pour bonhomme, *fuaïm caline* pour faim canine à Namur, *bilsi* pour bercer et *coulti* pour courtier à Liège; et dans l'affaiblissement et la flexibilité des voyelles atones se montrant de très bonne heure et allant si loin, que l'on voit descendre ou monter parfois la syllabe d'un mot par tous les degrés de l'échelle

vocalique : exemples : le mot *communes* apparaît dans les chartes du Tournaisis antérieurement au XIII^e siècle sous les différentes formes de *comuns*, *coumuns*, *cumuns* et *kemuns* ; l'ancien mot roman *braon* fait en liégeois *brèion* et, d'après l'abbé Du Vivier, est passé par les formes successives ou parallèles de *broion*, *brignon* et *brugnon*. Mais les dissemblances proviennent aussi du déplacement et de l'élimination des consonnes palatales, de la résolution ou simplification des consonnes mixtes, de la vocalisation des consonnes simples, de la métamorphose des diphtongues et du raccourcissement des terminaisons. Pour réparer tant de ravages — contractions, défigurations et mutilations des mots — le génie propre à chaque branche de patois fait intervenir à tout moment des voyelles prosthétiques et épenthétiques et multiplie les ressources euphoniques, dont il peut, à vrai dire, disposer largement.

La voie est donc toute tracée à celui qui voudrait entreprendre la classification de ces patois, et qui serait tenté de débrouiller le chaos de leurs transformations apparemment capricieuses, en rassemblant et en coordonnant les cas isolés, qui sont considérés comme l'effet du hasard et qui pourtant sont réglés par des lois particulières, certaines et constantes, se rattachant aux lois générales propres à la grande famille des langues aryennes.

Cette voie est la phonologie, qui exclut les analogies fallacieuses et les approximations hypothétiques. Elle ne tergiverse pas, mais va droit au but et fait marcher l'explorateur sur un terrain accidenté si l'on veut, mais consolidé par une succession de faits positifs étroitement liés les uns aux autres.

Une classification naturelle de ces patois doit, en effet, se baser plutôt sur la phonologie que sur l'étymologie proprement dite, attendu que la distribution géographique des mots par groupes et par familles n'est possible qu'après la fixation des lois qui règlent leur structure mécanique, de même que les lois de leur formation ne pourront être établies définitivement que lorsqu'on aura mis à nu leur charpente, en soulevant et en analysant cette parure extérieure et juxtaposée qui en cache la véritable essence.

L'étymologie, science d'érudition, tributaire de la phonologie, ce qu'on oublie trop souvent, ne peut rien à elle seule pour la subdivision d'une langue ou d'un patois en plusieurs rameaux, et la lexicologie, dont on a tant abusé, ne peut pas grand chose. De là le reproche de « philologie transcendante » adressé à une philologie qui, pour expliquer les origines cachées du mot, n'a pas su toujours rendre compte de la rigueur de sa méthode et qui, en exagérant

l'importance des études étymologiques et lexicologiques, s'est privée des secours plus efficaces qu'elle aurait pu trouver ailleurs.

Comme le dit M. Egger dans l'un de ses Mémoires à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « la méthode purement lexicographique suivie par nos anciens étymologistes n'est généralement pas la plus favorable au développement de la saine critique en matière d'étymologie : elle rapproche trop souvent des faits qui n'ont qu'une ressemblance accidentelle, elle éloigne l'un de l'autre des faits qui sont unis par une intime analogie, enfin elle laisse trop au second plan l'étude des formes grammaticales. Il ne faut donc pas s'étonner si, malgré les progrès accomplis dans ces études, il y reste encore des difficultés à résoudre, bien des questions à approfondir ».

L'analyse étymologique, qui dissèque les mots un à un, ne connaissant qu'imparfaitement les lois de transformation qui les gouvernent, et la lexicographie qui les range dans un ordre exclusivement logique et historique d'après leur signification, offrent donc toutes les deux des dangers chaque fois qu'il est question de séparer dans ces mots les éléments accidentels de leurs parties essentielles et conservatives, et empêcheront de rendre complètes les énumérations et les distinctions dans lesquelles consiste le principal mérite d'une bonne classification.

La phonologie, au contraire, science d'observation, qui ne perd jamais de vue que le mot est formé par les sons de la voix et qui en établissant leur valeur homorganique étudie, en les groupant, leurs modifications locales, leurs combinaisons sérielles, le nombre et la propriété des équivalents, d'après les dispositions de l'appareil vocal, la phonologie, dis-je, doit forcément démêler dans les mots ce qui est organique et permanent de ce qui ne l'est pas, et ne peut procéder que sûrement dans la division par classes et par catégories de leurs différentes formations.

C'est par la phonologie du reste que la grammaire comparée est parvenue au rang élevé qu'elle occupe aujourd'hui, et que la théorie d'une parenté reliant les idiomes de l'Europe à ceux de l'Inde est devenue une longue suite d'axiomes.

« Sans la connaissance des lois phoniques du zend, dit M. Pictet, nul n'aurait songé à comparer *ganhar*, sœur, avec le sanscrit *svasar* ; mais quand on sait que le groupe initial *sv* devient toujours *g* en zend et que l'*s* se change en *h* et intercale une nasale quand un *a* précède, l'identité des deux mots devient certaine. Rien n'aurait mis sur la voie pour rattacher le scandinave *io-r*, cheval, au sanscrit *açvas*, si l'ancien allemand *ehu* et le gothique *aihvus* ne

venaient pas prouver que *io-r* est mis pour *ihor* ; et, comme d'autre part le *ç* ou *k* sanscrit devient *h* dans les langues germaniques et que le dialecte scandinave remplace par *r* le suffixe *s* du nominatif, la forme *ior* se trouve parfaitement identifiée avec *açvas*. »

Or, par la connaissance des lois phoniques analogues, propres aux variétés du type wallon, une fois qu'on aura pu établir indiscutablement que l'*s* latin simple ou redoublé, suivi ou non d'une autre consonne, devient *ch* en namurois et *h* en liégeois, il ne sera pas difficile de reconnaître le mot *scala* (échelle) dans le liégeois *hâle* prenant comme intermédiaire le namurois *chaule*, et les mots *crescere* (croître), *cognoscere* (connaître) et *crassus* (graisse) dans *crêhe*, *kinohe*, *crâhe*, par les intermédiaires de *crêche*, *canoche*, *crauche*.

En vertu de la même méthode, il ne sera pas téméraire de faire dériver le mot *hagni* (mordre) et ses fréquentatifs *hagnèter* (mordiller) et *kihagneter* (se haspiller), dont Grandgagnage, de son propre aveu, avait cherché en vain l'étymologie, d'une forme supposée *cagni*, de laquelle se rapproche le mot italien *cagneggiare*, si l'on tient compte de ce qu'en liégeois le *c* guttural, de provenance différente, s'efface parfois ou devient aspiré devant une voyelle et même devant une consonne. Exemples : *halebute* pour *calebote* (mauvaise voiture), *couhène* pour *coquina* (cuisine), *houlo* pour *coulot* (culot), *hlinche* pour *clinche* (gauche), *rèchi* ou *rachi* pour cracher. Il est vrai que *cagni*, forme fictive et parallèle de *hagni*, ne se trouve pas dans le domaine liégeois lui-même ; mais tout près de la limite territoriale de la langue wallonne proprement dite, à Maubeuge, on rencontre *cagner* avec la signification de *mordre*, restreinte aux chevaux, ce qui explique suffisamment la filiation de *hagni* et de ses composés.

Une triple loi que je crois avoir découverte en employant les mêmes procédés d'investigation, mais qui a peut-être encore besoin d'autres constatations sur une plus large échelle, est la loi suivante sur laquelle je me permets d'attirer votre attention.

Tout le monde connaît le fait très commun en liégeois, en namurois et en montois, de la métathèse de l'*r*, de l'*l*, de l'*n* et même du *t* : exemples : *barada*, *rabada* (en français bavolet), *barlase* pour balafre, *blouke* pour boucle, *bouneler* et *boulenner* (épamprer la vigne), *conièse* (couenneux) de *coiène* (couenne), *buscaiter* (mot liégeois ayant la signification de fêter en offrant un bouquet), en namurois *bistoker*, etc. Mais ce fait, quelque commun qu'il soit, en détermine un autre d'une rare valeur, qui échappe à l'observation en raison

même de sa complication ; c'est que la métathèse en wallon, comme en français la prosthèse (*schola-escole-école*), n'est souvent que le prélude de la syncope, c'est-à-dire un déplacement de la consonne qui prépare son expulsion définitive. Exemples : le mot liégeois *beurler* (beugler), dérivant de l'allemand *bruellen*, et qui finit par se simplifier et devient *beûler* ; l'ancien mot wallon *awotron* (avorton) qui fait plus tard *awaton* par une double modification dans la figure du mot et dans sa signification. Le mot *awaton* signifie un enfant d'un homme marié.

La syncope de la consonne a d'autre part la propriété d'augmenter la quantité de certaines voyelles toniques ou simplement de certaines voyelles initiales, et elle exerce une influence modératrice par rapport au degré de l'altération de leurs qualités phoniques, altération due au concours d'autres circonstances dissolvantes ou métaplastiques. En effet, en liégeois l'*a*, appartenant à une syllabe accentuée ou bien à une syllabe commençant le mot, se change en voyelle longue et se modifie, sans trop s'atténuer cependant, toutes les fois qu'une des consonnes désignées sous le nom de liquides vient à disparaître. Exemples : *âbon* (aubier) du latin *alburnum*, *âweie* (anguille), *bâbâcine* (*barbakene* en namurois, et *barbacane* en français), *chivâ* (cheval), *kokâte* (cocarde). Lorsque le cas contraire se présente, c'est-à-dire lorsque la voyelle *a* surmontée d'un accent circonflexe et ayant un son voisin de l'*o* se nasalise ou bien se fait suivre d'une desdites consonnes, la voyelle prend alors le son de l'*a* ordinaire et devient brève. Exemples : *bambeu* (visière de casque) et *bambî* (ciller, clignoter) dérivant tous les deux, assez probablement, l'un de *bâbeu* et l'autre de *bâbi*.

La voyelle nasale *en* du français correspond au son *in* du liégeois, c'est-à-dire à une voyelle plus grêle du moins tant que l'*n*, le signe de la nasalité, demeure à sa place et produit ses effets ; mais si l'*n* est supprimé et si toute nasalisation cesse, la voyelle effective et correspondante à la nasale française, la voyelle *a* se conserve assez souvent intacte dans le patois avec le signe qui la représente dans l'alphabet. Exemples : *abrési* (embrasser), *abéli*, *abrazi*, (embellir), *adurer*, (endurer), *aduri* (endurcir), *abroki* et *abroker* (mettre en perche, littéralement embrocher). Il faut ajouter que le changement de *en* en *a* se rencontre non seulement quand on passe du français au wallon, mais d'un patois à l'autre : exemple le mot rouchi *enguigner* (viser), duquel il faut rapprocher le namurois *aguigni* (lorgner, guetter, guigner).

Le développement des voyelles accentuées au moyen de la diph-

thongaison, qui est une manière d'être de leur quantité, coïncide aussi bien des fois avec la disparition de la consonne. Exemples : en liégeois *boigne* (pour borgne), *coide* (pour corde), et en namurois *coine* (pour corne).

Mais lorsque la consonne reste en place, alors l'affaiblissement des voyelles, et particulièrement de certaines voyelles, ne connaît plus de bornes et cet affaiblissement n'est pas toujours compensé par la quantité : exemples de changement de la voyelle *a* en *e* et en *i* fournis exclusivement par le patois de Liège : *attache*, *atèche* (épingle); *brasser*, *brèser*; *chasser*, *chèsi*; *crapin* (en rouchi, écorche de chêne), *crèpain*; *cranequin* (pied de biche en vieux français), *crènekin*; *grappiner*, *kerpiner*; *brasier*, *brisier*; *canaille*, *chinée*. L'amincissement de l'*e* en *i* n'est pas moins fréquent : exemples *chif* pour *chef*, *cripe* pour *crêpe* (crèche), *crisote* pour *crésote* (pâquerette à fleurs doubles), *miner* pour *mener*, etc. Enfin, la suppression des voyelles atones qui renchérit sur leur atténuation se fait de toutes les manières, par aphérèse, par syncope et par apocope, devant d'autres voyelles et entre des consonnes : exemples : *kiblance* (balançoire) et *kiblançer* (balancer) pour *kibalance* et *kibalancer*, *cherpi* pour *écarpir* (en rouchi faire de la charpie), *basi* (béliet) et *cruz* (reste d'un vêtement, d'un repas) calqués sur l'ancien wallon *bassier* et *cruits*; *nute* et *brut* par rapport au français *nuit*, *bruit*, etc.

Ainsi que vous voyez ce n'est rien moins que la méthode de Bopp, de Grimm, de Diez et d'autres illustres maîtres que vous connaissez tous et que moi j'admire avec un respect filial, que je me propose d'appliquer humblement à ce groupe de patois qui ont été étudiés avec tant de profondeur et de lumineux résultats par un grand nombre de savants belges, entre autres Chavée et Grandgagnage. Mais je m'empresse de dire que j'éviterai soigneusement le stérile encombrement des faits, surtout lorsqu'il sera question de formuler les principes qui les gouvernent, en me contentant de résumer ces faits ou d'en faire le dénombrement strictement nécessaire. Sur le terrain même de ces principes, je me bornerai aux plus probants et aux plus immédiats, en excluant les généralisations trop vagues et trop précipitées et les creuses abstractions enfantées par les subtilités de la dialectique. En un mot, je n'assujettirai pas le fait au principe et je m'efforcerai d'être un chercheur de lois, même au risque de ne pas aboutir ou de ne réussir qu'à moitié, plutôt qu'un peseur de mots et de syllabes qui prend goût à les tourmenter en tourmentant son esprit.

La Belgique est une terre de promesse pour ce genre d'études

et lorsqu'on a tout près de soi des éléments idiomatiques si précieux et si originaux, il est au moins superflu d'aller les chercher plus loin.

C'est à l'évidence de ce fait que je dois l'idée de cette ébauche et le peu que je connais sur le wallon.

Pour m'y initier, j'ai consulté avec fruit les travaux très importants sur la matière de Chavée, d'Hanaux, de Stecher, de Sigart, de Scheler, d'Armand d'Herbomez, d'Alphonse Le Roi, de Wilmotte, et quelques numéros des *Bulletins* de la Société liégeoise de littérature wallonne. Mais les ouvrages que je n'ai pu consulter et qui méritent pourtant un examen très sérieux sont bien plus nombreux. Aussi, je me promets de compulsuer ces documents, du moins en partie, dès que je pourrai en disposer.

Pour saisir déjà quelques analogies, j'ai commencé le dépouillement et la confrontation des dictionnaires et glossaires wallons, montois, rouchi et picard, en classant les mots sous différentes rubriques destinées à les recueillir et à les grouper selon le trait caractéristique qui les distingue, tantôt au point de vue de la nature phonique de chacun de leurs éléments, tantôt au point de vue des circonstances dans lesquelles cet élément a été modifié. C'est ainsi qu'un seul mot, lorsqu'il présente plusieurs traits distinctifs et plusieurs modifications en passant d'un canton à l'autre, ou en passant du patois à la langue de laquelle il se rapproche, a été classé par moi sous différentes rubriques. Le mot liégeois *chèpeti*, par exemple, qui a subi par rapport au mot français *charpentier* sept modifications, a été placé sous les sept rubriques suivantes qui aideront à faire comprendre les autres :

1. Syncope de l'*r* appartenant à la syllabe initiale;
2. Syncope de l'*n* de la syllabe médiale;
3. Apocope de l'*r* final;
4. Mutation du groupe chuintant *ch* en *ch* (tsc) palatal;
5. Affaiblissement de la voyelle *a* en *e*;
6. Affaiblissement de la voyelle nasale *en* en *e*;
7. Résolution de la diphtongue finale *ie* en *i* long.

Mais ces recherches lexicographiques, que j'ai pourtant l'intention de compléter, ne constituent que la partie purement théorique du travail projeté.

Le côté pratique, celui qui doit tout dominer, consiste dans la notation phonétique, par le même système de classement, des différentes formes du patois dans ses parties les plus vivantes et sur les lieux mêmes où elles se produisent. Une extrême prudence dans la

recherche et dans le collectionnement des mots peu connus et d'usage restreint, une scrupuleuse exactitude au moment de les ranger, seront les premières conditions que je m'imposerai.

Voici, du reste, comment j'ai l'intention de m'y prendre. Muni d'un questionnaire assez complet et d'une liste de mots bien assortis, susceptibles à peu près de toutes les transformations, je parcourrai moi-même les régions principales du pays, de village en village, quelquefois de hameau en hameau, je surprendrai dans la bouche des habitants les mots dans leurs nuances les plus variées et tout en les classant, j'en fixerai la prononciation au moyen d'une écriture phonétique spécialement appropriée. A côté des faits d'ordre général, je marquerai les phénomènes particuliers qui pourraient être la clef d'importantes découvertes; mais j'attendrai, avant d'en tirer des conséquences démonstratives, qu'ils se répètent ailleurs.

Ainsi, par exemple, si dans l'une de mes pérégrinations, je puis vérifier que la diphtongue *oué*, correspondante à la diphtongue française *oi*, persiste à Wauthier-Braine même dans le mot *froid*, qui fait *froué* et *foué* tandis qu'il se prononce *frou* à Tubize, ou si, d'autre part, je constate que dans cette dernière localité la consonne *t* est conservée à la fin du mot *nût* (nuit), tandis qu'elle s'en va dans le mot correspondant à Wauthier-Braine, où il se prononce *nû*, je prendrai note du fait à la rubrique spéciale que je lui ai assignée. J'attendrai ensuite que des faits semblables se représentent pour établir, après nouvelles constatations, une loi sur la dentale finale ou sur la diphtongue *oi*, l'une des plus importantes de la langue française, et pour établir une première différence entre les manières de parler de ces deux villages que l'on croyait uniformes.

Une fois que les listes des mots seront complètes, que les questionnaires seront remplis et que la phonétique de chaque parler wallon sera représentée dans mes cahiers par des caractères certains, il ne sera pas difficile de grouper les mots par leurs côtés les plus semblables et de les diviser et subdiviser ensuite topographiquement. En d'autres termes, il ne sera pas difficile d'assigner des limites aux noyaux de patois qui se font remarquer par leur nature composite et par des traits particuliers, après qu'on aura tracé les grandes lignes de démarcation qui séparent les principaux groupes dans lesquels se fractionne le patois wallon.

Mais je ne m'arrêterai pas encore là; je donnerai les listes comparatives des principaux suffixes et préfixes, les parties du discours les plus employées, et je dresserai des tableaux des mutations des sons et des lettres, en prenant comme type les consonnes et les

voyelles, soit latines, soit néolatines, soit celtogermaniques, enfin, je montrerai les diverses vicissitudes qu'elles subissent à travers le pays.

Je crois ne pas me faire d'illusions et je ne me dissimule pas les difficultés, surtout pour ce qui concerne l'Atlas vocalique et consonnantique des patois; mais, attendant beaucoup du bienveillant concours des autres et n'accordant que peu de confiance à mes propres forces, je n'ai peut-être pas le droit de désespérer.

Tel est, Messieurs, le plan que j'ai l'honneur de vous soumettre. Mais ce plan ne sera définitivement arrêté que lorsque vous m'aurez fourni les lumières qui me manquent et m'aurez suggéré les modifications que je dois y apporter.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Zanardelli de son intéressante communication; il l'engage à poursuivre son enquête et l'assure du concours de la Société. (*Applaudissements.*)

M. Houzé, vice-président, remplace M. Héger au fauteuil de la présidence.

COMMUNICATION DE M. HÉGER.

SUR L'ÉVOLUTION RÉGRESSIVE DE L'ÉCRITURE CHEZ CERTAINS ALIÉNÉS.

Les écrits des aliénés ont été étudiés jusqu'ici à divers points de vue : en 1864 le Dr L. V. Marcé a publié dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, une série d'observations intéressantes sur la physionomie spéciale de l'écriture chez les aliénés et il n'est pas un seul auteur moderne, qui, à propos de la paralysie générale et de ses symptômes, ne mentionne les altérations de l'écriture comme caractéristiques.

Si je me hasarde aujourd'hui à attirer votre attention sur un sujet devenu presque banal, c'est que je veux envisager les écrits des aliénés à un point de vue que je crois nouveau, celui de l'évolution régressive.

Le médecin qui rend visite quotidiennement à un certain nombre d'aliénés peut se procurer très facilement une collection de leurs écrits; la plupart confient volontiers au papier les rêves de leur esprit malade; personne n'est plus enclin à écrire comme à parler que le paralytique général au délire expansif : dominé par l'importance extrême qu'il attache à ses moindres actes, il ne se lasse pas

de couvrir non seulement le papier disponible, mais aussi les journaux et même les murs de ses élucubrations incohérentes.

Le maniaque, lui aussi, est généralement ami de l'écriture, surtout dans ses périodes d'excitation ; la farde de papiers que vous avez en ce moment sous les yeux contient exclusivement des écrits de maniaques ; vous remarquez à première vue l'aspect bizarre de ces enveloppes multicolores surchargées des adresses les plus extravagantes ; l'écriture est heurtée, entrecroisée en tous sens, mais d'ailleurs lisible ; la forme des caractères alphabétiques n'est pas autrement altérée que par la précipitation mise à les former ; on voit que les maniaques qui ont écrit ces lignes sont en proie à des conceptions délirantes multiples et que leur plume suit avec peine le courant rapide où roulent pêle-mêle leurs idées incoordonnées.

Déjà, en 1834, Leuret ⁽¹⁾ faisait remarquer certains caractères spéciaux des écrits des maniaques : ils soulignent des mots insignifiants tels qu'une particule ou une conjonction à laquelle ils semblent attribuer un sens tout autre que le sens vulgaire ; ils mettent en vedette au moyen de majuscules un mot d'ailleurs dénué de signification spéciale ; ils attachent une importance singulière à un fragment d'étoffe, ou de timbre, ou même à une tache bien encadrée qu'ils cachent dans l'angle de l'enveloppe.

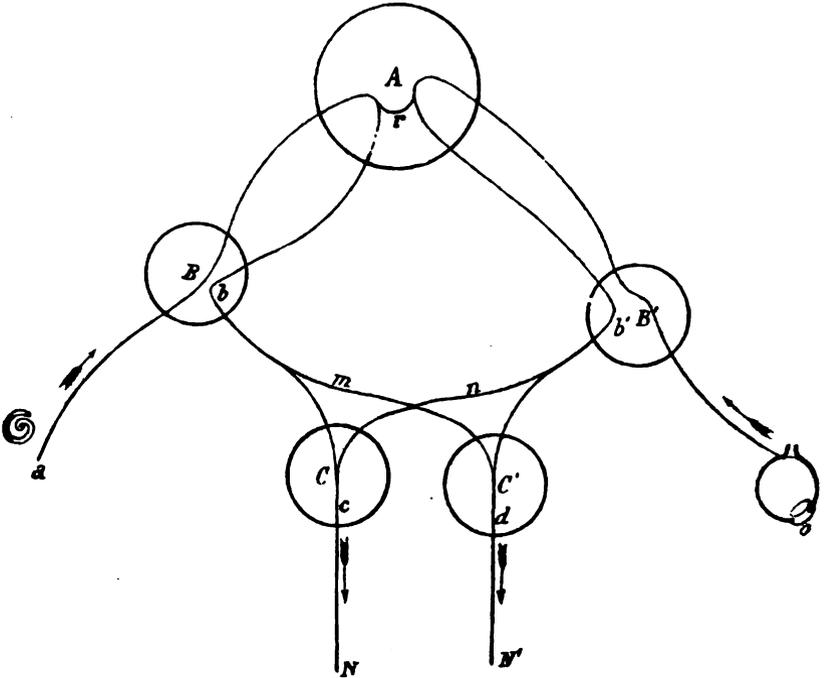
Si j'avais pour but de vous divertir en exhibant ici des écrits drolatiques, je n'aurais qu'à passer en revue cette collection d'écrits de maniaques : vous y retrouveriez la peinture des phases hypochondriaques, mégalomaniaques ou mélancoliques que traversent ces malades pendant la durée, souvent très longue, de leur affection ; mais je ne vous montre ces écrits que pour les différencier nettement de ceux dont je veux particulièrement vous entretenir aujourd'hui, et qui proviennent de paralytiques généraux.

Quelques détails sur le mécanisme des opérations nerveuses qui président à l'écriture sont ici indispensables pour que je puisse me faire comprendre.

Les rapports entre les idées et les mots (ou, pour s'exprimer comme Jaccoud, l'idéation verbale), relèvent d'une opération cérébrale qui s'accomplit dans la troisième circonvolution frontale gauche. Depuis que la question du siège du langage articulé a été soulevée à la Société d'anthropologie de Paris en 1861, des descrip-

(1) FR. LEURET, *Fragments psychologiques*. Paris, 1834, p. 65.

tions cliniques nombreuses de cas d'aphasie consécutive à des affections traumatiques de l'encéphale ont permis de localiser très exactement cette fonction, et nous pouvons aujourd'hui, avec Kussmaul⁽¹⁾, construire le schéma suivant des voies conductrices de la parole ou de l'écriture.



Le cercle A représente le centre de conception ou idéogène qui est en rapport avec toute l'étendue du réseau cellulaire cortical; c'est là que les idées se forment et s'adaptent aux images d'objets transmises par le nerf optique au centre sensoriel B' et par celui-ci au centre idéogène, ou bien aux images de mots transmises par le nerf acoustique A au centre sensoriel B et par celui-ci au réseau cortical.

B et B' sont donc des stations du mésocéphale où les images d'écriture (en B') et les images vocales (en B) s'accablent et restent constamment disponibles.

(¹) *Les troubles de la parole*, par Kussmaul, 1884, pages 234 et suiv.

C et *C'* indiquent les centres moteurs pour la coordination du son en mots parlés (*C*) ou écrits (*C'*).

N, schéma des nerfs moteurs de la parole. *N'* trajet des nerfs agissant dans l'acte d'écrire.

a b c est la voie qui sert au langage d'imitation des enfants ou des perroquets, répétant des mots qu'ils ne comprennent pas.

o b' d est la voie qui joue le même rôle dans le langage écrit ou dans le dessin intuitif, première forme de l'écriture chez l'enfant.

A b c est la voie qui sert à la parole émanant de l'intelligence, exprimant les pensées qui se sont formées dans l'écorce.

A b' d est le trajet analogue de la parole écrite.

La ligne courbe *r* indique les anastomoses entre les centres des perceptions acoustiques (images de mots parlés) et les centres des perceptions optiques (images de mots écrits).

Par là se transformeront les signes vocaux en signes écrits destinés à traduire une même pensée.

m est la voie qui relie le centre *B* des images acoustiques au centre *c'* où se coordonnent les mouvements nécessaires à l'écriture.

n est la voie qui relie le centre *B'* des images optiques au centre *c* où se coordonnent les mouvements nécessaires à la parole.

Supposez qu'après avoir entendu un mot on l'écrive sans le comprendre, on utilisera le trajet *aBmd*. Celui qui lit à haute voix un mot écrit qu'il ne comprend pas utilise les voies *oB'nc*.

Au contraire la dictée qui est comprise a besoin du long trajet *aBA bmd*; la lecture à haute voix de mots que l'on comprend se fait par les voies *oB'Abc*.

L'acte d'écrire, comme l'acte de parler, obéit donc à un mécanisme complexe auquel prennent part des centres corticaux, des centres mésocéphaliques et enfin des centres bulbaires ou spinaux.

A l'élément cortical appartient la portion vraiment intellectuelle de la parole écrite ou parlée, les autres centres sont subordonnés, et on pourrait les qualifier de secondaires, si leur concours n'était aussi indispensable à l'exécution de l'acte d'écrire ou de parler que l'idée même qui fait naître cet acte.

Pendant que nous avons sous les yeux le schéma qui précède, examinons les caractères que présentent les écrits des paralysés généraux, nous arriverons bientôt à les classer conformément à ce schéma.

Dans une première période qui est celle de l'exaltation initiale, les écrits des paralytiques généraux sont caractérisés par leur abondance et l'exubérance des idées qu'ils expriment, par l'existence de

fautes d'orthographe grossières apparaissant même dans les lettres de personnes ayant reçu une éducation littéraire ; comme tous les auteurs le remarquent, les paralytiques généraux sont enclins dans cette première période à « oublier des lettres dans les mots et des mots dans les phrases. » D'ailleurs les symptômes connus de la maladie se révèlent par les excentricités du style, par le ton déplacé et familier que l'aliéné affecte vis-à-vis des personnes auxquelles il s'adresse, par les qualifications pompeuses, titres ou particules nobiliaires qu'il s'attribue indûment, enfin par la prompte fatigue que traduit l'allure générale des phrases dès que la lettre s'allonge. Le plus souvent on remarque que, dès la troisième ou quatrième phrase, une idée intercurrente fait dévier le sens dans une direction imprévue et l'incohérence devient manifeste ; d'autres fois une même idée traîne en longueur pendant plusieurs pages sans qu'elle conduise à faire connaître le but de celui qui écrit ; c'est ainsi que l'une des lettres contenues dans cette farde débute par ces mots : *Le commissionnaire qui vous remettra cette lettre*, puis vient une description emphatique et interminable de ce commissionnaire, de ses hautes qualités physiques et morales, etc. Au cours des quatre pages que comporte cette description, vous remarquez des mots oubliés, des omissions de lettres, mais vous chercheriez vainement au milieu de ces preuves de la vacillation de l'intelligence une altération quelconque de l'écriture elle-même ; les caractères sont tracés de main ferme, et, phénomène sur lequel j'attire votre attention, l'écriture a gardé les caractères de l'individualité : ces lettres, écrites par différents malades atteints de paralysie générale, ne se ressemblent pas et je puis en les regardant, me souvenir aussitôt de leur auteur.

Cette première période est celle qui correspond au trouble cortical diffus, aux irrégularités de circulation dans les méninges ; l'évolution régressive de l'écriture s'affirme d'abord par la perte des qualités du style, acquises en dernier lieu par l'éducation.

S'agit-il du dessin, cette période initiale est également caractérisée par des bizarreries, des incorrections grossières, des lignes disproportionnées ; la perte du sens esthétique est le signal d'une décadence qui va s'accroître désormais d'une manière fatale, et que nous allons suivre dans ses principales manifestations.

Avec l'apparition des troubles de la motilité débute l'altération caractéristique de l'écriture. De même que la trémulation de la langue doit troubler l'articulation des mots, le tremblement convulsif des membres supérieurs doit se traduire dans l'écriture. En

même temps les lacunes qui commencent à se produire dans le domaine cortical (intellectuel) ont pour effet de faire perdre à l'écriture ce qu'elle avait gardé d'individuel.

L'écriture devient lourde, enfantine, lente et pénible, les lettres sont mal tracées, inachevées et « tous les traits de plume un peu prolongés sont *tremblés*. »

Ceci survient par intervalles (périodes congestives) et n'existe pas toujours dans la totalité d'un même écrit : les lettres ou mots qui exigent un effort plus énergique présentent un tremblement plus marqué. C'est ainsi que le D^r L.-V. Marcé ⁽¹⁾ a constaté que le tremblement s'accuse surtout dans le paraphe de la signature.

Examinez cette farde d'écrits provenant de paralytiques généraux à cette deuxième période et vous trouverez les preuves de la dégénérescence de l'écriture; vous constaterez en même temps qu'elle est évidemment liée à l'altération des organes du mouvement. (Centre C et C' du schema.) Généralement, il y a parallélisme entre les troubles de la parole et les troubles de l'écriture, parce que la marche envahissante de la sclérose s'étend simultanément aux régions nerveuses voisines les unes des autres; mais il est à remarquer que ce parallélisme n'existe pas toujours: parfois la faculté d'écrire persiste alors que la parole est devenue difficile et que la marche est impossible. Le D^r Luys, à qui j'emprunte cette remarque ⁽²⁾, constate aussi que le dessin peut persister chez les aphasiques si la main droite n'est point paralysée à un trop haut degré; il est entendu que toute tendance artistique a désormais disparu et que les dessins exécutés pendant cette période ne sont qu'une représentation grossière de l'idée.

En résumé, la dégénérescence de l'écriture chez les paralytiques généraux s'affirme d'abord par l'amnésie verbale et plus tard seulement par le tremblement et l'altération du trait qui sont une conséquence des lésions de la motilité; ces imperfections matérielles donnent à l'écriture un caractère infantile qui va s'accuser de plus en plus pendant la période ultérieure de la maladie. En effet, après un temps qui varie de quelques mois à quelques années, le paralytique général arrive à la démence: les réactions cérébrales sont de moins en moins intenses, la parole a disparu, la vie se consomme dans des actes purement végétatifs.

⁽¹⁾ *De la valeur des écrits des aliénés au point de vue de la sémiologie et de la médecine légale.* IN ANNALES D'HYG. PUBLIQUE ET DE MÉD. LÉGALE, 1864, t. XXI.

⁽²⁾ Luys, *Traité clinique des maladies mentales.* Paris, 1881, p. 565.

L'écriture, à ce moment, est devenue illisible : les grands ateliers de la pensée ne fonctionnent plus, les centres idéogènes sont atrophiés et l'automatisme bulbaire ou spinal persiste seul, avec une évidence qu'aucun caprice ne vient plus troubler.

Les aliénés habitués antérieurement à écrire se complaisent alors à couvrir des pages entières de jambages, de traits heurtés indéchiffrables : si vous jetez un coup d'œil sur la collection que voici, vous remarquerez sans peine le caractère uniforme des écrits recueillis pendant cette période ; ce ne sont plus que des traits courts, sans liaison, indéfiniment répétés dans toutes les directions ; l'évolution régressive est arrivée à son terme : non seulement il n'y a plus de phrases ni même de mots distincts, mais les lettres elles-mêmes ont disparu ; l'alphabet n'existe pas plus pour cette catégorie d'aliénés qu'il n'existe pour le petit enfant qui s'arme pour la première fois d'un crayon et s'amuse à noircir du papier en y dessinant des traits dépourvus de toute signification.

Comme pour bien établir l'analogie entre l'écriture du dément et celle du petit enfant, il se trouve qu'à cette période où l'impuissance à reproduire les caractères alphabétiques est devenue manifeste, le dessin intuitif persiste encore. Veuillez examiner ce spécimen, et vous y trouverez la preuve de la justesse de cette remarque : au bas de cette page couverte de jambages vous remarquez un dessin qui occupe la place de la signature ; il représente une figure ornée de moustaches ; la tête est surmontée d'un chapeau de haute forme. Voici comment ce dessin a été obtenu : voulant me convaincre de la disparition complète de la faculté d'écrire chez un dément qui se trouvait occupé à griffonner cette page, je le priai de signer de son nom le papier qu'il venait de noircir ; malgré mes instances je ne pus rien obtenir, mais bientôt je le vis dessiner au lieu et place de la signature demandée une figure qui n'était pas sans ressemblance avec la sienne, à en juger par les énormes moustaches et par le chapeau dont le dessin, comme son auteur, était agrémenté.

Ce dessin est formé de lignes courtes : on dirait une série de jambages superposés sans liaison suffisante. La main du paralytique n'a pas la fermeté nécessaire pour allonger le trait.

Voici un autre dessin provenant également d'un paralytique général à la période de démence ; si imparfaite que soit l'exécution, la ressemblance est obtenue et vous reconnaissez facilement le personnage qu'il représente.

Le dément qui ne sait plus écrire parvient donc encore à dessiner ; ce fait m'a paru intéressant à signaler, précisément au point de vue de l'évolution régressive qu'il achève de caractériser.

Dégénérescence de l'écriture dans la paralysie générale.

1.- Première Période.

quelque un digne un empereur
dans une maison de fer,
Il faut et être bien et d.
faut que l'agen d'armes
soit le en l'idée pour faire
cette
En sortant d'irar d'herules
la cerilles de toute l'agen d'armes
Il ne faut d'après plusieurs jours

2.- Deuxième Période.

Quant vous avez un command
En la Régie vous vous priez
De la fan en mespans

3.- Persistance du dessin dans la dernière Période.



4.- Caractère infantile de l'écriture dans le cours de la démence.

mere per
+ +
Ma regence

Chez l'enfant le développement de l'écriture est tardif si on le compare à la date d'apparition des autres manifestations de la pensée. Preyer (*) a noté que déjà pendant la seizième semaine de la vie il existe une participation active de la volonté dans la coordination des muscles, mais un temps bien long doit s'écouler encore avant que l'enfant organise ses manifestations motrices, avant qu'il apprenne à se tenir en équilibre, à marcher, à parler, et enfin, dans le cours de la quatrième année seulement, à écrire.

L'enfant dessine avant de savoir écrire ; à l'âge de trois ans déjà il s'efforce de représenter, dans des croquis que nous trouvons informes, les objets ou les personnes qu'il voit ; ce dessin intuitif doit logiquement précéder l'écriture, par les mêmes raisons qui font que le cri précède la parole imitative et que tous les mouvements instinctifs précèdent les mouvements réfléchis. La survivance du dessin intuitif chez le dément qui ne sait plus écrire est donc justiciable de la même explication que la survivance du cri (cri d'animal ou cri expressif) chez le dément qui ne sait plus parler.

En interprétant comme je viens de le faire les caractères que présentent les écrits des aliénés, on arrive à comprendre comment ils s'enchaînent logiquement et comment ils reflètent avec fidélité les lésions existant dans les centres nerveux ; la conclusion qui me semble autorisée après toutes les remarques que nous venons de faire peut se formuler comme il suit : L'écriture subit chez les aliénés en général et chez les paralytiques généraux en particulier une évolution régressive ; dans le cas où aucune apoplexie intercurrente ne vient troubler la marche de la maladie, les stades successifs de la dégradation lente de l'écriture rappellent, en sens inverse, l'évolution progressive du même acte chez l'homme primitif ou chez l'enfant.

DISCUSSION.

M. MARIQUE déclare ne pouvoir admettre le rapprochement entre l'écriture de certaine catégorie d'aliénés, l'écriture de l'enfant et les essais graphiques de l'homme primitif, si par ce rapprochement M. Héger veut établir une comparaison entre l'état psychique de l'enfant, de l'aliéné et de l'être primitif. Il ne pense pas que l'on puisse comparer un organe dégénéré et un organe en voie de développement. Mais, de plus, les exemples choisis par M. Héger lui

(*) W. PREYER, *L'âme de l'enfant*. Paris, 1887.

semblent trop complexes pour pouvoir être étudiés comme troubles du langage. Il est impossible de distinguer chez un grand nombre d'aliénés la part résultant des troubles psychiques de celles pouvant dépendre des altérations organiques des centres de coordination motrice et des centres du langage proprement dits.

En effet, dans certaine catégorie d'aliénés, dont M. Héger vient de faire voir les spécimens d'écriture, la lésion cérébrale est une méningo-encéphalite généralisée. En admettant même une comparaison possible entre deux fonctions, l'une en voie de dégénérescence, l'autre en voie de développement, on ne sait pas préciser ici s'il s'agit de régions centrales identiques.

M. HÉGER se défend contre l'interprétation étendue que M. Marique donne à sa pensée : y a-t-il lieu, oui ou non, d'établir un rapprochement entre l'écriture de certains aliénés et les premiers essais graphiques de l'enfant? Le dessin intuitif persiste-t-il chez le dément après que l'écriture a disparu? Telles sont les seules questions que M. Héger croit pouvoir actuellement résoudre d'une manière affirmative, et il prie ses auditeurs de se prononcer sur ces points en examinant les spécimens d'écriture soumis à l'appréciation de la Société.

Quant aux diverses affirmations de son honorable contradicteur relativement à l'impossibilité d'établir un parallèle entre l'état psychique de l'enfant et celui de certains aliénés, ou bien encore relativement à l'impossibilité de discerner la part qui revient dans certains troubles fonctionnels à la zone psychique et à la zone motrice, M. Héger regrette de devoir les repousser dans la forme absolue où M. Marique les énonce, mais il ne pense pas que la discussion devant la Société d'anthropologie doive porter sur ces points.

COMMUNICATION DE M. RUTOT.
SUR L'ORIGINE DE LA PATINE DES SILEX.

Lors de la dernière séance, j'ai donné, à la suite du rapport sur les découvertes de M. de Munck à Obourg, un premier aperçu des idées qui m'avaient été suggérées par plusieurs faits concordants relatifs aux conditions de formation de la patine des silex.

Ayant encore réfléchi aux faits constatés et effectué des recherches pour en recueillir de nouveaux, j'en suis arrivé à croire que le phénomène de la patine des silex n'est qu'un cas particulier de la

théorie générale de l'altération des roches par les influences atmosphériques, si bien mise en lumière par mon collègue et ami M. Van den Broeck.

Parmi les faits nouveaux confirmant les idées que j'ai énoncées à la dernière séance et consistant en ce que les silex conservés dans des couches perméables et sèches ne se patinent pas, tandis que les silex englobés dans des couches peu perméables et humides se patinent fortement, je citerai le cas des amas de silex des Hautes Fagnes, résidus de l'altération et de la dissolution sur place d'assises de craie blanche, reposant sur le terrain primaire imperméable ; silex noyés dans un magma argileux toujours humide, au point de former des tourbières, et que l'on retrouve de nos jours complètement patinés jusqu'au centre.

D'autre part, je rappellerai des faits qui ont déjà été signalés ici et qui ont, alors, passé inaperçus ; ils ont rapport au gisement des silex de Spiennes.

Généralement, autour de Spiennes, les haches taillées et polies d'âge néolithique qui se rencontrent à la surface du sol, sont patinées, mais pas très profondément.

Ces instruments se trouvent ordinairement dans une couche assez mince de limon argilo-sableux reposant sur la craie blanche, ce qui permet au limon de conserver, au moins pendant une grande partie de l'année, une certaine humidité.

D'autre part, plusieurs de nos confrères nous ont fait savoir que les silex rencontrés dans le remblai des puits creusés par l'homme préhistorique pour l'exploitation des silex de Spiennes, sont ordinairement dépourvus de patine.

Le fait s'explique aisément lorsqu'on songe que les silex dont il est question sont mêlés à une masse hétérogène, très poreuse, dans laquelle l'eau atmosphérique s'infiltré très rapidement, mais ne séjourne pas.

Ainsi qu'on le voit, les confirmations s'accumulent et nous ne serions pas étonné de voir se transformer en loi, les idées premières déduites de l'observation de quelques premiers faits heureusement très clairs et dépourvus de complications.

La loi de la formation de la patine semble donc se dégager nettement des faits observés ; mais il nous reste à savoir encore pourquoi et comment la patine se forme sous l'influence de l'humidité. Or, un raisonnement très simple conduit à la solution probable de la question.

Chacun sait que le silex ne s'est pas formé en même temps que la craie qui le renferme.

La silice des silex était primitivement disséminée dans la boue crayeuse déposée par les eaux de la mer crétacée, et ce n'est que plus tard, après le retrait des eaux, que se sont opérées à la fois la consolidation de la craie et la formation des silex par concrétion.

La silice disséminée s'est peu à peu concentrée autour d'un centre d'attraction siliceux lui-même, qui se trouve être le plus souvent un amas de spicules de spongiaires. .

Mais les molécules de silice en se concentrant n'ont pu chasser ni écarter toutes les molécules crayeuses; le silex tel que nous le voyons est donc constitué par une pâte siliceuse englobant une infinité de particules de craie ou de carbonate de chaux.

Or, la chimie nous apprend que le carbonate de chaux est aisément soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique; d'un autre côté, dans sa belle théorie de l'altération des roches par les influences météoriques, M. Van den Broeck nous a rappelé que l'eau de pluie qui tombe à la surface du sol est chargée d'oxygène et d'acide carbonique.

L'oxygène porte lentement au maximum d'oxydation les oxydes ou les sels non saturés d'oxygène, tandis que l'eau, grâce à l'acide carbonique qu'elle renferme en solution, attaque peu à peu les matières calcaires et les dissout.

Ces principes démontrés et admis par tout le monde étant posés, le phénomène de la patine devient très simple à expliquer.

L'eau de pluie tombant sur une couche peu perméable renfermant des éclats de silex, couche où par conséquent l'eau séjourne, on conçoit facilement que les silex sont dans toutes les conditions favorables pour que l'attaque et la dissolution de leurs particules calcaires soit opérée par l'eau chargée d'acide carbonique.

Il se forme donc dans la masse vitreuse et translucide du silex une multitude de petites cavités qui en détruisent l'homogénéité apparente et lui donnent l'aspect patiné.

On conçoit également que plus l'action corrosive de l'eau de pluie se prolonge, plus la patine devient épaisse; tandis que des degrés de perméabilité de plus en plus grands de la couche, amèneront des degrés de moins en moins prononcés de patine.

Il suit de là aussi que les silex conservés en un milieu très perméable et toujours asséché, ne pourront être attaqués efficacement et resteront dépourvus de patine.

Le cas cité ci-dessus de la forte patine des éclats de silex des Hautes Fagnes vient encore renforcer l'argumentation précédente.

En effet, les silex sont d'autant plus patinés qu'ils sont renfermés dans un sol plus tourbeux.

Or, on sait très bien que les phénomènes de végétation engendrent de fortes quantités d'acide carbonique; celles-ci venant s'ajouter à celui déjà naturellement renfermé dans l'eau de pluie, rendent évidemment l'attaque plus énergique et le résultat plus complet.

Je crois, après ce qui vient d'être dit, que les membres présents concluront avec moi que la question de la patine des silex est en bonne voie de solution.

L'ère des observations directes reste toujours ouverte, mais les idées que je viens d'émettre permettent dès maintenant d'entrer dans la voie parallèle qui est celle de l'expérience.

J'ai donc pris mes dispositions pour effectuer à la fois l'examen chimique et microscopique du silex frais et du silex patiné, puis, je m'efforcerai de produire artificiellement la patine.

Quand cette série nouvelle d'observations sera faite, je m'empresserai d'en communiquer les résultats à la Société d'anthropologie.

DISCUSSION.

Cette communication donne lieu à une discussion dans laquelle MM. CUMONT, DE PAUW et JACQUES objectent notamment que, dans les mêmes conditions apparentes, dans le même terrain, on trouve des éclats de silex qui ont pris une patine différente.

M. DE PAUW ajoute que dans les cités lacustres les silex prennent souvent des nuances très variables, et M. JACQUES demande si, puisque les fragments de silex exposés aux mêmes influences ne prennent pas la même patine, il ne se pourrait pas que l'aspect même de la patine devînt quelquefois un moyen de diagnostiquer la provenance de la matière première.

MM. RUTOT et VAN DEN BROECK insistent sur l'importance des agents atmosphériques dans la formation de la patine et ajoutent qu'ils ne sont pas la seule cause de l'altération des silex. Il faut tenir compte aussi de la provenance des roches et de certaines circonstances qui échappent parfois à l'observateur, et qui font que les conditions dans lesquelles on a trouvé divers fragments ne sont

pas absolument les mêmes. Quant aux pièces qui se trouvent constamment dans l'eau, elles ne sont guère altérées quand l'acide carbonique n'est pas renouvelé.

La séance est levée à 10 heures et demie.
